

RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00337

Numéro SIREN : 330 033 044

Nom ou dénomination : 1000 SOLDES

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2022 sous le numéro de dépôt 18811

1000 SOLDES

Société en Nom Collectif au capital de 8.000 Euros

Siège social : 3 Avenue du Général Leclerc
44190 CLISSON

330 033 044 RCS NANTES

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

Nous soussignés,

- La société **ZEPHIRA**,
Propriétaire de trois cents quatre-vingt-dix-huit parts sociales, ci 398 Parts
- La société **ALTEKAMA**,
Propriétaire de cinquante-et-un parts sociales, ci 51 Parts
- La société **BIMOTA FINANCES S.A.**,
Propriétaire de cinquante-et-un parts sociales, ci 51 Parts,

Soit l'ensemble des associés de la société 1000 SOLDES, détenant ensemble **500 parts de 16 €**, soit la totalité des parts émises par la Société.

Ont pris conformément aux dispositions prévues par les statuts, les décisions relatives aux points suivants :

- **DEMISSION D'UNE COGERANTE** ;
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**.

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de prendre acte de la démission de **Madame JAUNIN CELINE** de ses fonctions de cogérante de la société, et ce avec effet au **31 août 2022**.

Les associés lui donnent, à l'unanimité, quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicités et de dépôt au Tribunal de Commerce.

TROISIEME RESOLUTION

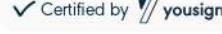
Les associés décident, à l'unanimité, de :

- Convenir expressément et requérir du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé par voie de signature électronique via l'application logicielle « Yousign », en application des articles 1366 et suivants du Code Civil ;
- Se dispenser réciproquement et de dispenser le rédacteur des présentes d'établir un exemplaire original du présent acte par signataire, par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil.

En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par chaque soussigné que :

- L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard de chaque signataire par la transmission électronique de celui-ci à l'ensemble des signataires ;
- Le présent acte entrera en vigueur à la date de signature par le dernier en date des signataires.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

LES ASSOCIES	SIGNATURES
La société ZEPHIRA Pour la société, Madame Isabelle BRUCKER	<i>Isabelle BRUCKER</i> Date :  Certified by  Signé le 27-09-2022
La société ALTEKAMA Pour la société, Monsieur Jérôme ADRION	<i>Jérôme ADRION</i> Date :  Certified by  Signé le 27-09-2022
La société BIMOTA FINANCES S.A. Pour la société, Monsieur Jérôme ADRION	<i>Jérôme ADRION</i> Date :  Certified by  Signé le 27-09-2022